



Service des affaires
communales
Place de la Taconnerie 7
case postale 3965
1211 Genève 3

Mairie de la Commune de Genève
Palais Eynard
Case postale 3983
1211 Genève 3

N/réf : 1042/2025

Genève, le 17 décembre 2025

Concerne : Délibération du 29 octobre 2025

Madame, Monsieur,

Nous vous informons que la délibération intitulée

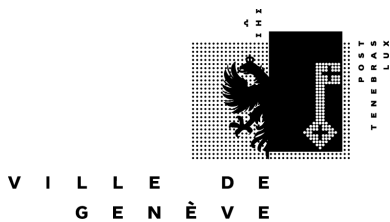
l'approbation des comptes 2022-2023 du Grand Théâtre de Genève

que nous avons soumise pour préavis, n'a suscité aucune remarque.

Le délai référendaire étant échu, nous classons cette délibération devenue exécutoire, en application de l'article 88, alinéa 2, de la loi sur l'administration des communes

Nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de nos salutations distinguées.

Nicolas Fournier
Secrétaire général adjoint



LÉGISLATURE 2025-2030
DÉLIBÉRATION PR-1612
SÉANCE DU 29 OCTOBRE 2025

**Approbation des comptes de la saison 2022-2023 du Grand Théâtre de Genève
(PR-1612)**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'art. 11, al. 3 du statut du Grand Théâtre de Genève (PA 270.01),

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

par 63 oui contre 1 non et 6 abstentions


Article unique. – Le rapport d'activité de la saison 2022-2023 de la Fondation du Grand Théâtre de Genève incluant le rapport de gestion, les comptes, le bilan et le rapport des contrôleurs aux comptes de l'exercice du 1^{er} juillet 2022 au 30 juin 2023 est approuvé.

Certifié conforme :

La Secrétaire :


Nadine Béné

Le Président:


Ahmed Jama